

---

marchandise, sa valeur, ainsi que les noms de l'exportateur et du destinataire, sont donnés à AECEC à titre confidentiel et seront protégés pour garantir le respect des exigences de la LLEI.

9. Certaines sources internationales et Statistique Canada peuvent inclure tous les produits destinés à des utilisateurs militaires ultimes, et non seulement les «marchandises militaires» définies comme faisant partie du Groupe 2 de la LMEC. Certaines sources peuvent inclure dans leurs chiffres des produits tels que les rations ou les ordinateurs commerciaux vendus à l'armée. Cela explique pourquoi les chiffres du premier rapport annuel diffèrent peut-être de ceux que l'on trouve dans des rapports provenant d'autres sources.

10. Le rapport de l'année prochaine comprendra des tableaux comparatifs à 1990.